

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 112 Subventions (21.000 euros) à l'association Fama et à la Société par Actions Simplifiées Octopus.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Fama et à la Société par Actions Simplifiées Octopus ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Fama, 6 rue de Jarente (4e), pour l'organisation de la 21e édition du festival Paris Banlieues Tango en 2018. SIMPA 16717 - 2018-04032

Article 2 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à la Société par Actions Simplifiées Octopus, 45 rue de Meaux (19e), pour l'organisation du Winter camp festival en 2018. SIMPA 181399 - 2018-03217

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 21.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 316.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO